



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM Impact Green Bonds

Code LEI : 969500Q1AVQ03W1CRM08

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	16

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellées en euro

OPC d'OPC

Moins de 10% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

MAM Impact Green Bonds est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure ou égale à la performance de l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

La gestion n'est ni indicielle, ni benchmarkée, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La performance du fonds pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

L'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations en euros d'émetteurs privés Investment Grade de maturité comprise entre 1 et 10ans.

Ticker Bloomberg : EML5 Index.

Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence nommé ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

- **Analyse ESG**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Impact Green Bonds est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus

d'investissement.

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection porte sur des entreprises qui, selon notre analyse, favorisent la transition juste vers une économie durable soit en apportant une solution ou engagés dans une démarche de progrès en matière de carbone. Les entreprises doivent également démontrer un engagement pour le respect de la dignité humaine et agir pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères d'impact environnemental de l'activité, de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- L'impact environnemental de l'activité
- Les politiques sociales
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement et des émetteurs les moins bien notés par Sustainalytics, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition juste vers une économie durable au travers de plusieurs indicateurs. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

▪ **Processus de sélection ESG**

➤ **Univers analysé**

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

1. Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.
2. Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
3. Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1 / et 2 / pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs.
4. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.
5. Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

➤ **Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »**

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition juste vers une économie durable, le suivi de l'objectif de gestion s'articule autour de plusieurs indicateurs tels que :

- Le caractère durable d'obligations dont les projets financés contribuent à la transition énergétique.(ex : mobilité durable, bâtiments basse consommation...). Les obligations « Green bond », « Social bonds », « Sustainable bonds » ou « Sustainability-linked bonds », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des principes et lignes directrices érigées par l'ICMA, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Les principes et lignes directrices reposent sur quatre piliers : utilisation des fonds, processus de sélection et évaluation des projets, gestion et traçabilité des fonds, reporting. Le fonds sera investi majoritairement sur ces instruments.
- L'activité d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères d'exposition significative sont pris en compte (ex : 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenue une certification environnementale) afin de distinguer les émetteurs « solutions » des autres.
- La performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) qui permet de déterminer quels émetteurs sont les mieux positionnés dans leur secteur dans la prise en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015. Les indices bas carbone tel que le Low Carbon Europe 100 permettent d'avoir une transparence sur les émetteurs « best performers ».
- La transformation du modèle économique des émetteurs vers une économie bas carbone.
La méthodologie « Science based targets » est utilisée (<https://sciencebasedtargets.org/>) et permet d'identifier les émetteurs « best effort » qui sont :
 - des entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C
 - des entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires
 - des entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation des ressources naturelles, d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité. (exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).

Ces indicateurs permettent de classifier les investissements selon une ou plusieurs thématiques environnementales qui feront l'objet de mesure d'impact à titre d'exemples :

- Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)
- Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)
- Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité d'experts permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer son approche ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds.

▪ **Taux de sélectivité**

L'Univers Analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

A partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

▪ **Poids de l'ESG**

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le portefeuille sera composé au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG. Pour réaliser ces analyses, Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestataires suivants :

Analyses ESG : ISS ESG, Ethifinance et Sustainalytics.

Analyse de la gouvernance et des résolutions proposées aux Assemblées Générales : Proxinvest et ECGS.

▪ **Investissement en OPCVM**

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires». Les critères

de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatifs (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

▪ **Objectifs de durabilité**

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave (évalué en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics).
- Surperformer son univers de départ par une part supérieure de l'actif net investi dans des obligations fléchées vers des projets dits verts, sociaux ou durables, ou dont l'émission est corrélée à des critères de durabilité (sustainability-linked bonds)

▪ **Alignement avec la taxonomie**

En application du Règlement Taxonomie, ce Fonds réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 :

(a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fonds investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE . L'objectif d'alignement à la taxinomie européenne fixé est de 2% de l'actif net.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La sélection des indicateurs, la méthodologie de mesure des indicateurs sont décrites dans la politique finance durable de la société de gestion.

L'impact de votre fonds en matière de durabilité est mesuré au travers d'indicateurs : l'impact du portefeuille est comparé à celui de son indicateur de référence.

A titre d'exemple :

Impact environnement : température du portefeuille, intensité carbone, engagements des objectifs climatiques des émetteurs.

Impact Social : suivi des taux de fréquence des accidents des entreprises investies, rotation du personnel

Impact Gouvernance : Indépendance des Conseils, Féminisation des conseils d'administration

Impact Droits Humains : Poids des sociétés signataires du Pacte Mondial, poids des sociétés impliquées dans des controverses liées aux violations des normes internationales reconnues

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site www.meeschaert-am.com

• **Analyse financière**

Une fois l'univers thématique et ISR constitué par le département de recherche ISR de la société de gestion, l'analyse financière, permettra la mise en œuvre de plusieurs types de stratégies :

- La gestion de la courbe : consiste à sélectionner sur la courbe des taux la zone d'investissement la plus attractive. Ainsi pour une sensibilité de portefeuille donnée plusieurs combinaisons d'échéances obligataires existent.
- La gestion de la sensibilité : consiste à sélectionner la sensibilité la plus adaptée au scénario économique. Ainsi, la sensibilité moyenne de la partie obligataire peut être supérieure à celle de l'indice de référence lorsque les perspectives économiques sont favorables aux marchés obligataires et inversement.

- La gestion des émetteurs : consiste à sélectionner les titres affichant les meilleures perspectives compte tenu de la situation de l'émetteur. Ainsi, un émetteur qui réduit son endettement voit la prime de risque de ses obligations diminuer et inversement.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, méthodologie extra financière, volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatifs (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 10
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Max devises hors euro : 10% de l'actif net
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE : 0%-10%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Max 10%

Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions :**

aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles).

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations :**

le Fonds peut investir en direct entre 60 % et 100 % de son actif net, en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés constitueront le reste de l'actif.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les obligations libellées dans des devises autres que l'euro seront limitées à 10% de l'actif net.

Les obligations convertibles seront limitées à 10% de l'actif net.

Les produits de taux pourront dans la limite de 10 % de l'actif, concerner des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

- **Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle** : entre 0 et 10 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessus, le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Instruments dérivés

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- **Nature des marchés d'intervention** :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré ;

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir** :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit ;
- Autres risques (à préciser) ;

- **Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion** :

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage ;
- Autres natures ;

- **Nature des instruments utilisés** :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps ;
- Change à terme ;
- Dérivés de crédit ;
- Autres natures (à préciser) ;

- **La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion** :

- Couverture du risque de taux ;
- Couverture du risque de crédit ;
- Couverture du risque actions ;

- Couverture du risque de change ;
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux;
- Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux ou change.

Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les obligations convertibles ou échangeables resteront dans la limite de 10% de l'actif net, dès lors que leurs sous-jacents permettent d'atteindre l'objectif de gestion du fonds.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 10% de l'actif net.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. L'OPCVM est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur

la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et

la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voir ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises.

Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va augmenter. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre et une baisse de la valeur liquidative du fonds.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Inférieure à 3 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La société PriceWaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex,
représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

· Janvier 2023

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4ème trimestre a été légèrement meilleure qu'attendu (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.

En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz qui a vu son prix baisser de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendu, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.

Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance de 4ème trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendu, même si le PIB est resté stable.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

· Février 2023

Aux États-Unis, la Fed a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.

En zone euro, La BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est, en effet, restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux.

Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes en Ukraine. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

· Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par un regain de tensions dans le monde bancaire. Aux États-Unis, la volonté de la Fed de resserrer sa politique monétaire en envisageant des hausses de taux supplémentaires a été contrariée par la faillite de Silicon Valley Bank. Une semaine plus tard, la banque Credit Suisse s'est également trouvée sous le feu des projecteurs et les autorités suisses ont œuvré rapidement en faveur d'une acquisition par sa concurrente UBS. Ces éléments ont ébranlé la confiance des investisseurs, entraînant un mouvement d'aversion au risque qui s'est traduit par une baisse ponctuelle des actifs risqués et des taux d'intérêt.

En Europe, l'activité économique est restée dynamique mais avec une inflation trop élevée au regard de la cible de la BCE. Cette dernière a donc relevé ses taux de 50 bps comme prévu.

En Chine, l'objectif de croissance pour 2023 a été fixé à 5% durant la session parlementaire annuelle du Parti Communiste. En parallèle, l'activité économique est restée bien orientée, avec notamment un secteur des services dynamique, alors que l'inflation est restée contenue.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 0,62% et 1,95% au cours du mois. Cependant, les indices des valeurs moyennes européennes et des matières premières ont reculé d'environ 3% et l'indice des banques européennes a chuté de plus de 13%.

· Avril 2023

Aux États-Unis et en Europe, le ralentissement économique dans l'industrie a commencé et la banque centrale américaine devrait terminer prochainement ses relèvements de taux directeurs au fur et à mesure que l'inflation continue à se replier. À contre-courant, l'économie chinoise a réaccélééré, surtout dans le secteur des services.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a fléchi de 0,18% au cours du mois. En termes géographiques, les actions de la zone euro se sont une nouvelle fois bien comportées alors que les actions des pays émergents ont reculé.

· Mai 2023

Aux États-Unis, le mois de mai a été marqué par les négociations tendues entre Démocrates et Républicains au sujet du plafond de la dette qui ont entraîné un regain de volatilité sur les taux et les actions. En parallèle, la Fed a remonté ses taux directeurs de 25 bps et a préparé le marché à une pause en considérant que le niveau élevé des taux et la crise dans les banques régionales devraient suffire à freiner l'économie et l'inflation. En Europe, la BCE a elle aussi remonté ses taux de 25 bps, mais dans la perspective de poursuivre ce mouvement dans l'été. L'Allemagne est entrée en récession et la Chine a déçu sur ses perspectives de reprise économique avec des difficultés persistantes dans le secteur manufacturier. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,45% au cours du mois, alors que l'indice Eurostoxx 50 s'est replié de 2,21%.

· Juin 2023

Aux États-Unis, l'économie américaine s'est maintenue sur une trajectoire très robuste, ce qui a amené la Banque Centrale à prévoir encore deux hausses de ses taux directeurs. En zone euro, même si les indicateurs d'activité ont été en repli, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire avec une hausse de 25 bps et d'autres à suivre. Parmi les principales autres banques centrales, celles du Canada et d'Angleterre ont également relevé leurs taux directeurs en juin, alors que la politique monétaire chinoise pourrait s'assouplir en raison d'une faiblesse de la demande intérieure et d'une inflation quasiment inexistante.

Dans ce contexte économique où la perspective d'une récession globale s'est éloignée, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 3,39% au cours du mois.

· Juillet 2023

Les dernières publications ont montré un ralentissement plus fort qu'attendu de l'inflation et un début d'impact du resserrement monétaire sur le crédit. Aux États-Unis, l'économie est néanmoins restée robuste malgré la contraction du crédit et de la consommation. En parallèle, les prix des matières premières ont légèrement rebondi

dans un contexte de réduction de production de l'OPEP, de rebond de la demande en Chine et de pressions russes sur le transit du blé ukrainien. Dans cet environnement, la Fed et la BCE ont monté leurs taux directeurs de 25 bps et ont insisté sur l'importance des données futures pour déterminer la nécessité de remonter les taux.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,28%.

· Août 2023

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J.Powell a rappelé que l'inflation demeurait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.

En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

· Septembre 2023

Parmi les sujets très suivis par les investisseurs, les banquiers centraux ont envoyé des messages contradictoires au cours du mois. Alors que la BCE a opté pour une hausse de taux en ouvrant la porte à la fin du cycle de resserrement, la FED a, quant à elle, laissé inchangée sa fourchette cible tout en relevant ses projections de taux pour les prochaines années. Si l'inflation sous-jacente s'inscrit sur une tendance baissière, les enquêtes d'activité sont restées robustes, malgré la hausse des cours du pétrole qui pèse sur le sentiment du consommateur. En Chine, les multiples ajustements mis en place ont permis un redressement de l'activité sans pour autant déclencher un plan de relance plus important. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul, avec une chute de 3,84% pour l'indice Euro Stoxx 50 et de 1,74% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros.

· Octobre 2023

L'actualité géopolitique du mois s'est concentrée sur le Moyen-Orient avec un regain de tensions à la suite des attaques du Hamas contre Israël. Au niveau économique, l'inflation en zone euro est passée sous les 3%, bénéficiant d'un effet de base favorable des prix de l'énergie, tandis que le PIB s'est contracté au 3ème trimestre. Ces éléments ont permis à la banque centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés. Aux États-Unis, l'inflation est restée stable avec une dynamique économique toujours soutenue, bénéficiant de la croissance de la consommation des ménages. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul sur le mois avec une chute de 2,65% pour l'indice EuroStoxx 50, de 2,85% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros et de 3,86% pour l'indice des pays émergents.

· Novembre 2023

Les statistiques du mois de novembre ont mis en évidence le ralentissement économique aux États-Unis tant attendu, avec notamment un marché de l'emploi qui a fléchi et une inflation inférieure aux attentes. Cette

configuration a permis aux investisseurs de considérer que les banques centrales avaient terminé leur cycle de hausse des taux directeurs, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, l'absence d'embrasement du conflit israélo-palestinien et les hésitations de l'OPEP ont permis aux prix du pétrole de se détendre. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en nette progression avec des hausses de 5,82% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 8,04% pour l'indice Euro Stoxx 50 et 4,88% pour l'indice des pays émergents.

· Décembre 2023

Aux US, le marché de l'emploi est resté robuste et l'inflation a légèrement rebondi en novembre. Cependant, avec désormais 3 baisses de taux anticipées par la Fed en 2024, les investisseurs ont ramené le taux 10 ans américain sous les 4% contre 5% atteint en octobre. En Europe, la BCE s'est montrée plus prudente que la Fed sur une éventuelle baisse rapide des taux d'intérêt, en maintenant l'idée d'un plateau et d'une réduction de la taille de son bilan. Au Japon, la BoJ a laissé sa politique monétaire inchangée afin de bien s'assurer du retour de l'inflation sur son objectif de 2%.

Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis ont progressé de 3,52% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 3,21% pour l'indice EuroStoxx 50 et 2,28% pour l'indice des pays émergents.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons adapté le portefeuille au nouvel environnement de marché à savoir plus d'inflation et plus d'incertitude sur la croissance.

Après avoir peu bougé les investissements durant le 1er semestre, laissant le portage obligataire faire son œuvre, nous avons profité des opportunités présentant un couple rendement/risque solide et attractif dans l'univers des obligations vertes les mieux notées (Investment Grade), en privilégiant la séniorité à la subordination de celles-ci. Nous avons aussi réhaussé le coupon moyen des obligations investies, tout en conservant un Beta assez proche de notre univers de référence, composé des émetteurs privés de Green Bond en Euro.

La rapidité d'ajustement de la courbe des taux à la baisse a été très rapide en fin d'année et nous a conduit à couvrir partiellement la sensibilité obligataire.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et donc sur les prix (conflit russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).

L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entraînant un surcroît d'activité, mais aussi un surcroît d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroître la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entrainera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.

Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs, la classe d'actif bénéficiant d'un portage encore confortable alors que le taux de défaut moyen reste stable. Nous restons toutefois attentifs au scénario de dégradation de l'économie qui verrait alors les spreads de crédit s'écarter et les taux baisser. Dans ce cadre de prévision et d'anticipation nous privilégions les entreprises les mieux notées et les plus Senior sur la partie Investment Grade, tout en maintenant une durée suffisamment élevée, au-dessus de 4 sur le long terme.

Nous resterons actifs dans la gestion avec l'étude des opportunités offerte par le marché primaire, en arbitrage des positions en portefeuille.

Dans le cas de la réalisation du scénario de risque, ce sera l'opportunité de renforcer la poche High Yield vers sa limite à 10%, pour augmenter alors le rendement du portefeuille en bas de cycle.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM IMPACT GREEN BONDS	C cap	8,20 %
MAM IMPACT GREEN BONDS	D dis	8,20 %
MAM IMPACT GREEN BONDS	I cap	8,63 %
MAM IMPACT GREEN BONDS	R cap	8,22 %
MAM IMPACT GREEN BONDS	J cap	8,77 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 6,13% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
EURO BOBL 0324		412 580 000,00	0,00

EURO BOBL 1223		812 700 000,00	-821 485 000,00
EURO BUND 0323		801 120 000,00	-555 280 000,00
EURO BUND 0324		603 495 000,00	-542 740 000,00
EURO BUND 0923		200 060 000,00	-202 875 000,00
EURO BUND 1223		1 162 040 000,00	-1 186 380 000,00
EURO SCHATZ 1223		2 580 390 000,00	-2 576 640 000,00
FGBL BUND 10A 0623		407 970 000,00	-391 620 000,00
INST DE 3.05 10-27	XS2586947082	1 532 799,28	-439 433,02
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	9 626 618,06	-6 497 614,35

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS ;
- Maj texte ISR suite labélisation ;
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part (action) : 0,09 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0,00 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0,09 €

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 9 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 56.70 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 2%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. Rémunérations Fixes :

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Impact Green Bonds

Identifiant d'entité juridique : 969500GHFOW1MP3GE453

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 89.7 %



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 10.3%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

L'objectif d'investissement durable promu par le FCP est atteint via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale intègre la contribution environnementale de l'activité, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La

dimension sociale intègre la contribution sociale de l'activité, les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,5°C
- intensité carbone : 100,23 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 73% des entreprises du portefeuille
- impact des obligations vertes : 27 097t CO2 évité par M€ investi en 2023

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier en 2022 sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,5°C
- intensité carbone : 139,45 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 78% des entreprises du portefeuille
- impact des obligations vertes : 1020t CO2 évité par M€ investi en 2022 (+81% vs 2021)

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Meeschaert AM pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. A cela s'ajoute une exclusion des titres qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion du FCP sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Meeschaert AM a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonne gouvernance de la société

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

- L'empreinte carbone (en teqCO2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.
- L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.
- La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.
- La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.
- Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.
- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ostrum Cash SRI	FCP	4,0%	France
Régie Autonome des Transports Parisiens EPIC	Utilities	1,8%	France
Vattenfall AB	Utilities	1,8%	Suede
BNP Paribas SA	Financials	1,7%	France
La Poste SA	Financials	1,7%	France

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Digital Euro Finco LLC	Real Estate	1,7%	USA
BPCE SA	Financials	1,7%	France
Caisse Française de Financement Local SA	Financials	1,6%	France
Stora Enso Oyj	Materials	1,5%	Finlande
Groupama Assurances Mutuelles SA	Financials	1,5%	France
Achmea BV	Financials	1,5%	Pays Bas

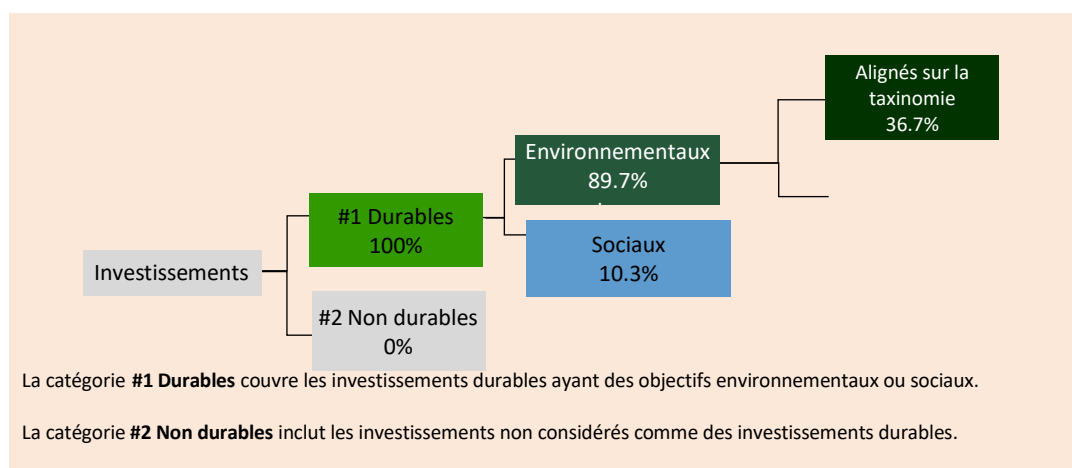


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

97,63% des investissements sont liés à la durabilité

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Financials	46%
Industrials	13%
Materials	4%
Real Estate	10%
Utilities	23%
FCP	4%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

36.7 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés à la taxinomie au 29/12/2023.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble

Oui :

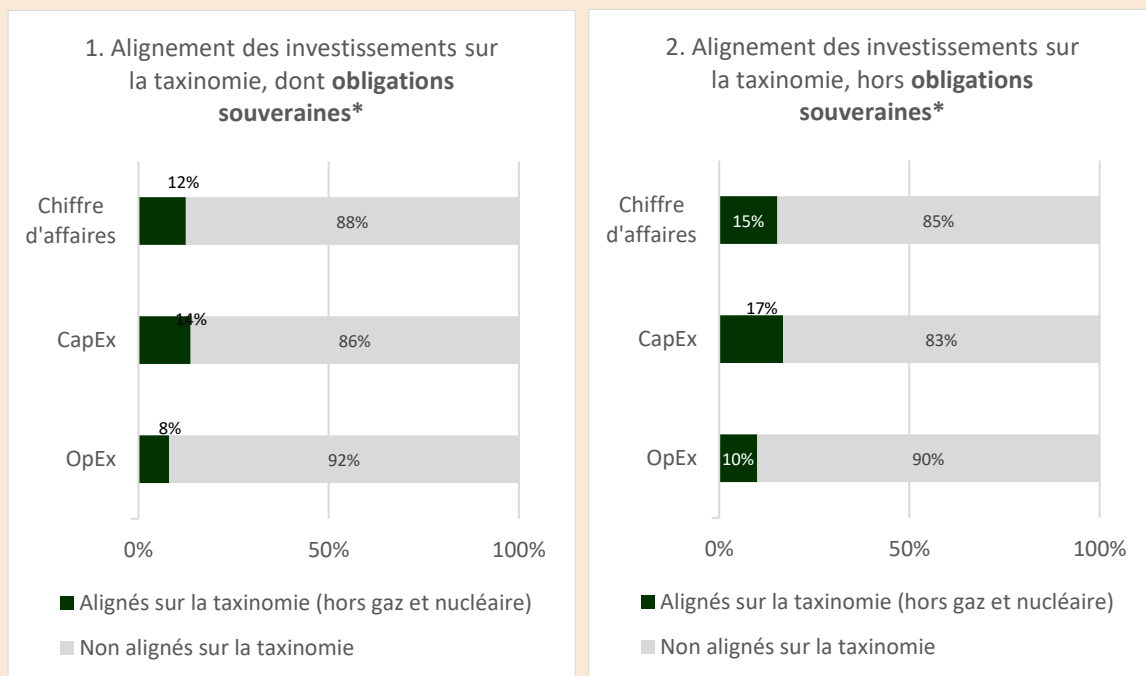
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habitantes 3.78 %; transitoires 2.46 %

Capex : habitantes 3.65%; transitoires 2.33 %

des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Opex : habilitantes 2.49 %; transitoires 0,00 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 4.64 %; transitoires 3.03 %

Capex : habilitantes 4.48%; transitoires 2.87 %

Opex : habilitantes 3.06 %; transitoires 0,00 %

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2022, 25.47% du portefeuille était investis sur des société ayant une part de leur CA aligné sur la taxinomie européenne. C'est 36.7% fin 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

52.9% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

10.3% des investissements durables contribuent sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

0% des investissements, il s'agit des investissements effectué dans le cadre de la poche solidaire du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



MAM IMPACT GREEN BONDS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 décembre 2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

MAM IMPACT GREEN BONDS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM IMPACT GREEN BONDS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM IMPACT GREEN BONDS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.30 12:07:11 +0200



BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	80 922 505,73	46 816 230,31
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	77 605 337,33	46 646 630,31
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	77 605 337,33	46 646 630,31
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 200 918,40	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 200 918,40	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	116 250,00	169 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	116 250,00	169 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	133 904,87	149 097,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	133 904,87	149 097,99
COMPTES FINANCIERS	1 293 288,04	1 713 646,13
Liquidités	1 293 288,04	1 713 646,13
TOTAL DE L'ACTIF	82 349 698,64	48 678 974,43

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	84 016 313,39	47 999 508,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	22 598,49	5 306,12
Report à nouveau (a)	269,97	45,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 249 477,64	335 986,73
Résultat de l'exercice (a,b)	366 172,50	136 505,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	82 155 876,71	48 477 351,83
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	116 250,00	169 599,99
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	116 250,00	169 599,99
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	116 250,00	169 599,99
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	77 571,93	32 022,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	77 571,93	32 022,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	82 349 698,64	48 678 974,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	2 658 600,00
EURO SCHATZ 0324	10 121 775,00	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 01/2024 CALL 138.5	3 860 408,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 134	1 771 632,00	0,00
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 132	1 050 086,40	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 0324	686 100,00	0,00
EURO BOBL 0324	4 174 800,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	45 000,42	2 327,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	747 726,56	539 981,95
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	792 726,98	542 309,43
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-54,00	5 305,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	-54,00	5 305,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	792 780,98	537 004,17
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	511 201,42	398 253,30
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	281 579,56	138 750,87
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	84 592,94	-2 245,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	366 172,50	136 505,45

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013430626 - Part MAM IMPACT GREEN BONDS R : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0013430634 - Part MAM IMPACT GREEN BONDS J : Taux de frais maximum de 0,35% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0011683069 - Part MAM IMPACT GREEN BONDS I : Taux de frais maximum de 0,35% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000971822 - Part MAM IMPACT GREEN BONDS C : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000971830 - Part MAM IMPACT GREEN BONDS D : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

* La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

L'indicateur de référence est l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indicée.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet. www.meeschaertassetmanagement.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	48 477 351,83	52 331 650,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	35 811 901,51	13 989 226,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 736 559,19	-9 280 974,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	186 668,68	53 704,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 551 125,18	-899 092,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	867 290,00	1 349 914,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-337 290,01	-115 999,51
Frais de transactions	-89 742,44	-32 398,03
Différences de change	-37 851,97	48 196,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 463 902,14	-9 181 380,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 609 249,59</i>	<i>-9 073 151,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>9 073 151,73</i>	<i>-108 228,32</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-179 700,00	76 300,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 100,00</i>	<i>169 600,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-169 600,00</i>	<i>-93 300,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-91,37	-456,17
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-456,85	-91,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	281 579,56	138 750,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	82 155 876,71	48 477 351,83

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 605 337,33	94,46
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	77 605 337,33	94,46
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	16 803 901,40	20,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	16 803 901,40	20,45
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	4 860 900,00	5,92
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 860 900,00	5,92

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	77 605 337,33	94,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293 288,04	1,57
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	16 803 901,40	20,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	4 860 900,00	5,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	998 776,58	1,22	1 174 638,00	1,43	11 926 001,09	14,52	25 250 721,81	30,74	38 255 199,85	46,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 293 288,04	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	10 121 775,00	12,32	0,00	0,00	6 682 126,40	8,13
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 174 800,00	5,08	686 100,00	0,84

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	992 087,78	1,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	19 839,57
	Dépôts de garantie en espèces	114 065,30
TOTAL DES CRÉANCES		133 904,87
DETTES		
	Rachats à payer	9 602,72
	Frais de gestion fixe	44 758,40
	Frais de gestion variable	23 210,81
TOTAL DES DETTES		77 571,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		56 332,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM IMPACT GREEN BONDS C		
Parts souscrites durant l'exercice	323 311,289	15 223 936,02
Parts rachetées durant l'exercice	-135 376,903	-6 382 536,62
Solde net des souscriptions/rachats	187 934,386	8 841 399,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 087 827,745	
Part MAM IMPACT GREEN BONDS D		
Parts souscrites durant l'exercice	21 759,923	534 529,34
Parts rachetées durant l'exercice	-230,593	-5 661,06
Solde net des souscriptions/rachats	21 529,330	528 868,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 666,368	
Part MAM IMPACT GREEN BONDS I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 990,745	18 673 098,31
Parts rachetées durant l'exercice	-108,321	-1 040 413,26
Solde net des souscriptions/rachats	1 882,424	17 632 685,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 458,092	
Part MAM IMPACT GREEN BONDS J		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,125	
Part MAM IMPACT GREEN BONDS R		
Parts souscrites durant l'exercice	79 359,651	1 380 337,84
Parts rachetées durant l'exercice	-17 273,571	-307 948,25
Solde net des souscriptions/rachats	62 086,080	1 072 389,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	157 834,106	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM IMPACT GREEN BONDS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM IMPACT GREEN BONDS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM IMPACT GREEN BONDS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM IMPACT GREEN BONDS J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM IMPACT GREEN BONDS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	413 636,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 894,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	138,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 813,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	22 593,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,15
Frais de gestion variables acquis	478,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 642,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	269,97	45,34
Résultat	366 172,50	136 505,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	366 442,47	136 550,79

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	181 557,67	93 011,47
Total	181 557,67	93 011,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D		
Affectation		
Distribution	2 759,97	456,85
Report à nouveau de l'exercice	30,94	80,45
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 790,91	537,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	30 666,368	9 137,038
Distribution unitaire	0,09	0,05
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	172 319,72	39 324,16
Total	172 319,72	39 324,16

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9,84	8,48
Total	9,84	8,48

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 764,33	3 669,38
Total	9 764,33	3 669,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	22 598,49	5 306,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 249 477,64	335 986,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 226 879,15	341 292,85

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 482 635,45	286 878,28
Total	-1 482 635,45	286 878,28

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D		
Affectation		
Distribution	0,00	91,37
Plus et moins-values nettes non distribuées	858,40	6 733,23
Capitalisation	0,00	0,00
Total	858,40	6 824,60
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	30 666,368	9 137,038
Distribution unitaire	0,00	0,01

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-665 308,74	36 264,93
Total	-665 308,74	36 264,93

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-32,26	7,59
Total	-32,26	7,59

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-79 761,10	11 317,45
Total	-79 761,10	11 317,45

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	45 260 281,69	54 536 640,66	52 331 650,64	48 477 351,83	82 155 876,71
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C en EUR					
Actif net	40 573 634,69	45 187 643,32	42 307 868,65	41 380 292,57	54 123 577,52
Nombre de titres	754 771,521	818 233,718	778 287,246	899 893,359	1 087 827,745
Valeur liquidative unitaire	53,75	55,22	54,36	45,98	49,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,42	0,89	0,31	-1,36
Capitalisation unitaire sur résultat	0,10	-0,01	0,02	0,10	0,16
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D en EUR					
Actif net	275 191,31	266 541,11	259 106,38	218 999,89	793 190,38
Nombre de titres	9 759,258	9 218,844	9 123,420	9 137,038	30 666,368
Valeur liquidative unitaire	28,19	28,91	28,40	23,96	25,86
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,06	0,05	0,01	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,16	0,58	0,73	0,02
Distribution unitaire sur résultat	0,06	0,00	0,01	0,05	0,09
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I en EUR					
Actif net	3 419 112,72	6 478 913,36	7 270 326,59	5 244 483,38	24 326 240,34
Nombre de titres	325,643	598,058	678,438	575,668	2 458,092
Valeur liquidative unitaire	10 499,57	10 833,25	10 716,27	9 110,25	9 896,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,19	83,52	175,87	62,99	-270,66
Capitalisation unitaire sur résultat	65,17	41,41	58,81	68,31	70,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J en EUR					
Actif net	1 252,67	1 293,07	1 279,65	1 088,17	1 183,59
Nombre de titres	0,125	0,125	0,125	0,125	0,125
Valeur liquidative unitaire	10 021,36	10 344,56	10 237,20	8 705,36	9 468,72
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,88	80,40	168,64	60,72	-258,08
Capitalisation unitaire sur résultat	12,48	42,24	59,36	67,84	78,72
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R en EUR					
Actif net	991 090,30	2 602 249,80	2 493 069,37	1 632 487,82	2 911 684,88
Nombre de titres	49 660,032	127 076,484	123 690,258	95 748,026	157 834,106
Valeur liquidative unitaire	19,95	20,47	20,15	17,04	18,44
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,15	0,33	0,11	-0,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,02	0,00	0,03	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 044 693,17	1,27
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	700 000	746 311,48	0,91
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	800 000	751 967,23	0,91
TOTAL ALLEMAGNE			2 542 971,88	3,09
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	1 000 000	907 636,39	1,11
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 0.25% 02-12-30	EUR	1 400 000	1 160 948,01	1,41
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	800 000	750 239,06	0,91
TOTAL BELGIQUE			2 818 823,46	3,43
DANEMARK				
ORSTED 1.5% 26-11-29	EUR	500 000	453 846,19	0,55
ORSTED 2.25% 24-11-17	EUR	500 000	490 589,51	0,60
TOTAL DANEMARK			944 435,70	1,15
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 0.5% 08-09-27	EUR	600 000	549 401,02	0,66
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 1.375% 26-01-32	EUR	400 000	342 021,42	0,42
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	1 000 000	1 067 126,97	1,30
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	1 200 000	1 150 709,80	1,40
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	700 000	756 670,97	0,92
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	700 000	751 125,13	0,92
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	1 100 000	976 610,97	1,19
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	700 000	754 570,41	0,91
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	500 000	491 683,65	0,61
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	1 100 000	1 122 135,67	1,37
TOTAL ESPAGNE			7 962 056,01	9,70
ETATS-UNIS				
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	1 400 000	1 398 564,42	1,70
XYLEM 1.95% 30-01-28	USD	1 200 000	992 087,78	1,20
TOTAL ETATS-UNIS			2 390 652,20	2,90
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	1 200 000	1 249 834,69	1,52
TOTAL FINLANDE			1 249 834,69	1,52
FRANCE				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 29-06-28	EUR	1 000 000	883 229,15	1,08
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	1 300 000	1 402 805,78	1,71
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 377 748,97	1,68
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	900 000	825 396,61	1,01
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	1 400 000	1 249 112,93	1,52
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	1 000 000	878 573,17	1,07
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	500 000	414 509,84	0,51
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	500 000	521 344,81	0,63
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	950 190,00	1,16
DEXIA MUN 0.1% 13-11-29	EUR	1 500 000	1 286 616,52	1,56
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	700 000	665 227,81	0,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	1 100 000	966 680,36	1,17
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 399 607,99	1,70
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	300 000	323 754,86	0,39
RATP 0.875% 25-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 423 119,43	1,74
RESFER 0 7/8 01/22/29	EUR	1 300 000	1 203 844,88	1,46
RTE EDF TRANSPORT 0.75% 12-01-34	EUR	700 000	567 987,05	0,69
SG 0.875% 22-09-28	EUR	1 000 000	911 482,43	1,11
SG 4.75% 28-09-29	EUR	600 000	633 452,28	0,77
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	700 000	739 420,27	0,90
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 25-11-31	EUR	600 000	495 923,80	0,61
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	500 000	509 571,86	0,62
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 074 615,49	1,31
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	500 000	516 011,11	0,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	300 000	317 616,32	0,39
TOTAL FRANCE			21 537 843,72	26,22
IRLANDE				
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	600 000	676 175,10	0,82
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	1 000 000	1 069 546,64	1,30
GRENKE FINANCE 7.875% 06-04-27	EUR	700 000	770 322,52	0,94
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	1 300 000	1 116 228,23	1,36
TOTAL IRLANDE			3 632 272,49	4,42
ISLANDE				
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	1 000 000	1 057 067,38	1,28
TOTAL ISLANDE			1 057 067,38	1,28
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	500 000	445 306,07	0,54
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	1 200 000	989 947,28	1,20
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	1 000 000	889 465,08	1,09
BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 074 105,66	1,31
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	700 000	634 698,66	0,77
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	600 000	588 061,34	0,71
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	1 200 000	1 174 638,00	1,44
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	900 000	931 035,34	1,13
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	1 100 000	1 154 870,77	1,41
UNICREDIT 0.8% 05-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	894 178,14	1,09
TOTAL ITALIE			8 776 306,34	10,69
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	1 000 000	927 340,66	1,13
TOTAL JAPON			927 340,66	1,13
LIECHTENSTEIN				
SWISS LIFE FINANCE I 0.5% 15-09-31	EUR	800 000	651 806,19	0,79
TOTAL LIECHTENSTEIN			651 806,19	0,79
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	500 000	433 132,42	0,52
CBRE GI OPENENDED FUND SCA SICAV SIF 0.5% 27-01-28	EUR	800 000	712 540,99	0,87
CBRE GI OPENENDED FUND SCA SICAV SIF 0.9% 12-10-29	EUR	500 000	418 120,49	0,51
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09-07-29	EUR	1 200 000	1 060 446,56	1,29
SELP FINANCE SARL 0.875% 27-05-29	EUR	1 300 000	1 115 554,01	1,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL LUXEMBOURG			3 739 794,47	4,55
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	800 000	681 970,75	0,83
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	1 200 000	1 209 637,84	1,47
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	1 000 000	1 016 138,96	1,23
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	1 000 000	922 641,97	1,12
DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30	EUR	1 000 000	945 925,44	1,16
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	500 000	404 033,12	0,49
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	1 000 000	924 995,14	1,13
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	500 000	528 871,67	0,65
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	1 200 000	1 113 032,16	1,36
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	1 000 000	915 110,00	1,11
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	500 000	545 788,65	0,66
TENNET HOLDING BV 1.375% 05-06-28	EUR	1 000 000	966 484,48	1,18
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	700 000	625 168,53	0,76
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	400 000	433 575,27	0,53
TOTAL PAYS-BAS			11 233 373,98	13,68
REPUBLIQUE TCHEQUE				
RAIFFEISENBANK AS 1.0% 09-06-28	EUR	800 000	699 330,45	0,86
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			699 330,45	0,86
ROYAUME-UNI				
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	504 000	440 731,37	0,54
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 065 804,86	1,29
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	1 000 000	963 944,95	1,18
TRITAX EUROBOX 0.95% 02-06-26	EUR	900 000	824 490,54	1,00
TOTAL ROYAUME-UNI			3 294 971,72	4,01
SUEDE				
VATTENFALL AB 0.05% 15-10-25	EUR	1 500 000	1 420 221,43	1,73
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	1 100 000	954 616,32	1,16
TOTAL SUEDE			2 374 837,75	2,89
SUISSE				
EUROF 0.1 05/20/30	EUR	900 000	772 841,66	0,94
EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCH 0.25% 09-02-24	EUR	1 000 000	998 776,58	1,21
TOTAL SUISSE			1 771 618,24	2,15
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			77 605 337,33	94,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			77 605 337,33	94,46
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	288	3 200 918,40	3,90
TOTAL FRANCE			3 200 918,40	3,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 200 918,40	3,90
TOTAL Organismes de placement collectif			3 200 918,40	3,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	35	49 000,00	0,06
EURO BUND 0324	EUR	5	15 550,00	0,02
EURO SCHATZ 0324	EUR	-95	-37 050,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			27 500,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			27 500,00	0,03
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 01/2024 CALL 138.5	EUR	-80	-19 200,00	-0,03
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 132	EUR	-120	41 600,00	0,05
EUREX EURO BUND 01/2024 PUT 134	EUR	80	-60 000,00	-0,07
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-37 600,00	-0,05
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-37 600,00	-0,05
TOTAL Instruments financier à terme			-10 100,00	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	10 100	10 100,00	0,02
TOTAL Appel de marge			10 100,00	0,02
Créances			133 904,87	0,16
Dettes			-77 571,93	-0,09
Comptes financiers			1 293 288,04	1,57
Actif net			82 155 876,71	100,00

Parts MAM IMPACT GREEN BONDS D	EUR	30 666,368	25,86
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS C	EUR	1 087 827,745	49,75
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	2 458,092	9 896,39
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS R	EUR	157 834,106	18,44
Parts MAM IMPACT GREEN BONDS J	EUR	0,125	9 468,72